

**Bureau du 25 octobre 2004**

**Décision n° B-2004-2588**

objet : **Marchés publics de prestations informatiques dans différents types d'environnement (lots n° 6 et 7) - Avenants de substitution**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2001-0397 en date du 21 décembre 2001, le conseil de Communauté a autorisé la signature de deux marchés publics : prestations informatiques en matière de base de données et d'exploitation des applications (lot n° 6) et prestations informatiques en matière de systèmes et de réseaux (lot n° 7).

Ces marchés à bons de commandes ont été notifiés sous les numéros 020570 J et 020571 K le 12 juin 2002 à l'entreprise Atos Origin Integration pour un montant minimum de 122 000 € HT et maximum de 488 000 € HT pour chacun des deux marchés.

La société Atos Origin Integration a cédé, au 1er juillet 2004, la branche d'activité dans laquelle les marchés de la Communauté urbaine sont gérés.

La société bénéficiaire de cet apport partiel d'actif est la société Atos Origin Infogérance.

Ces avenants de substitution n° 1 ne modifient pas l'engagement financier de ces marchés.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0397 et 2003-1087, respectivement en date des 21 décembre 2001 et 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer avec l'entreprise Atos Origin Infogérance les avenants n° 1 aux marchés n° 020570 J et 020571 K conclus initialement avec l'entreprise Atos Origin Integration pour le lot n° 6 relatif aux prestations informatiques en matière de base de données et d'exploitation des applications et le lot n° 7 relatif aux prestations informatiques en matière de systèmes et de réseaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,